

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 96.084

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 17 Septembre à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

10 Septembre 1996

DATE D'AFFICHAGE

10 Septembre 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes
MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjointes

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE,
CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme
LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI,
Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDBLER par M. DONZIER
M. GAVEN par M. LE GUEUT
M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

ABSENT-EXCUSE :

M. POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Révision du P.O.S. de SAINT-SULPICE DE ROYAN

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 21 Août 1996, M. le Maire de ST SULPICE de ROYAN a adressé à la ville de ROYAN une délibération du Conseil Municipal du 21 Juin 1996 aux termes de laquelle ce dernier a décidé de mettre le P.O.S. en révision.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-6 du Code de l'Urbanisme, il est demandé à la commune de ROYAN si elle désire être consultée sur le projet de P.O.S. lorsqu'il sera arrêté.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la délibération du Conseil Municipal de ST SULPICE de ROYAN en date du 21 Juin 1996.
- VU la lettre de M. le Maire de ST SULPICE en date du 21 Août 1996.
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 123-6.
- Considérant que les communes de ROYAN et de ST SULPICE de ROYAN sont voisines sur une distance de 4,5kms environ et ont des zones présentant un intérêt commun (zones de richesses agricoles, zones boisées, secteurs d'habitat diffus).

D E C I D E

- de porter à la connaissance de ST SULPICE de ROYAN son souhait d'être consulté sur le projet de révision de P.O.S. lorsqu'il sera arrêté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 Septembre 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS